

A LA FRILEUSE

1, Rue de l'Horloge, RENNES

Spécialité d'Articles pour Cyclistes et Sport
POUR HOMMESBas, Maillots, Culottes, Vestons, Ceintures et Chemises de flanelle
POUR DAMES

Pantalons cloche, Pantalons jupe et Chandails

DÉPOT DU LINGE MONOPOLE

La plaque sera fixée au tube de direction par une lame flexible introduite dans les deux fentes que l'on aperçoit de chaque côté de la plaque.

Les plaques de contrôle, valables pour un an, seront délivrées par les percepteurs, à partir du 1^{er} avril, contre paiement de la taxe, 6 fr., ou tout au moins des deuxièmes échus. Au 1^{er} mai, tout cycle et motocycle devra être « plaqué », qu'on ne l'oublie pas.

LE BANQUET DU V. C. R.

Dimanche 5 février avait lieu, dans les salons du restaurant Gaze, 1^{er} banquet annuel du Velo-Cycle Rennais.

La vaillante Société fêtait en même temps son trentenaire.

Une cinquantaine de convives environ, parmi lesquels nous notons au hasard M. Malherbe, adjoint au Maire; MM. Sacher, Pollet, Prieux-Goudal, conseillers municipaux; M. Guittet, chef d'exploitation des tramways à vapeur; M. Rouault, M. Haigron, M. Renault, M. Mauduit, M. Vieux, M. Guillet, M. Guillou, le sympathique chef de musique de l'Indépendante; M. le Chef de musique de l'école d'artillerie, M. Coste, M. Mahaut, M. Leclerc, M. L. Roscitzky, j'en passe, et non des moins aimables.

M. Péréio préside en l'absence de M. Patay, empêché au dernier moment et des deux vice-présidents, tous deux retenus hors de Rennes.

Menu copieux. Mets succulents. Au surplus, voici la carte sous sa forme humoristique:

Potage Vélo pâte
Cyclo-Bar aux Crevettes
Filet de saumon, sauce caoutchouc
Pintades automobiles à la B. Garrado
Dindes antidérapantes aux truffes
Salade aux yeux pochés
Petites croustades cyclophiles
Galantine truffée sur piste
Bombes increvables Moka
Dessert — Volant
Vins
Médoc — Bittamonocycle
Pelles Graves — Allouzo
Moulin à Vent — Caféine
Kodak — Champagne

A l'heure des toasts, et le champagne débouché, M. Péréio prend la parole. Il excuse M. Patay et les deux vice-présidents, puis, en terminant son speech, il souhaite à chacun des assistants de se

GRAND CAFÉ DE LA POSTE

1, Quai Lamennais, 1

TENU PAR

BOULAIRE

Près le Palais des Postes et des Télégraphes

BIÈRE

De la grande Brasserie de la Meuse

DÉCORATION ARTISTIQUE

retrouver tous réunis de la sorte pour le deuxième trentenaire du V. C. R.

Le souhait est aimable et chacun en accepte l'augure. Double ban pour M. Péréio.

Dans une charmante allocution, M. Malherbe dit les bienfaits du cyclisme et chante les louanges du V. C. R. Redouble ban pour M. Malherbe.

En quelques mots, M. Sacher fait ensuite l'histoire du V. C. R., et il rappelle que cette Société est la plus vieille de ce genre en France. Elle a battu ce record à tout jamais imbattable, M. Sacher, à la fin de son toast, voit aux absents, à M. Bernardeau, à M. Poigné et à quelques autres encore dont le dévouement ne fait jamais défaut.

Les discours terminés, ce fut le tour des monologues et des chansonnettes. Tour à tour M. Sacher, M. Pollet, M. Malherbe, impayable dans ses monologues, M. Leclair, dont la jolie voix fit merveille, M. Launay, M. Mauduit, M. Guillou, notre aimable confrère M. Rigaud, presque tous les convives en somme se firent entendre, si bien que la nuit s'avança sans que personne s'en aperçût.

A onze heures pourtant, on dut se lever de table, mais ce fut pour se rendre au Café de l'Europe, chez l'excellent Colosse où la petite fête continua jusqu'à — je n'ose l'écrire — à trois heures du matin.

Au V. C. R. on ne fait jamais rien à demi.

(Petit Rennais).

OBSERVATIONS D'UN SPORTMAN

« Tout le monde sera d'accord pour trouver que l'année 1898 n'a pas été aussi remplie que nous aurions pu le désirer au point de vue du sport dans la région et surtout à Rennes, malgré tout le bon vouloir du V. C. R. Je me permets donc quelques observations que je soumetts.

Tout d'abord on demande aux réunions de courses vélocipédiques ce que l'on n'oserait pas demander aux courses de chevaux. Supprimons par exemple de celles-ci le pari mutuel, on verrait rapidement le vide que cela occasionnerait.

Qui empêche donc de faire pour les courses cyclistes ce qui a produit au point de vue des entrées d'aussi bons résultats pour celles de chevaux?

On voit d'ici tous les heureux changements qui en surviendraient:

1^o Au point de vue du public en lui permettant de s'amuser à son jeu favori, tout en voyant du sport;

2^o Pour le vélodrome ou la Société en assurant une forte augmentation de la recette;

3^o Pour les coureurs qui pourraient avoir de plus beaux prix.

Enfin pour le commerce vélocipédique qui ne pourrait que profiter du nouvel élan donné au sport cycliste.

Il est certain que les esprits timorés de sport pur ne verront pas d'un bon œil ce nouvel état de choses.

On a toujours objecté que les coureurs s'entendraient ou seraient achetés, etc.; or il est fort aisé de réfuter tous ces arguments. En effet, le pari mutuel existe depuis bien des années sur les hippodromes et les résultats n'en sont pas faussés davantage pour cela, et, sur les vélodromes, ils le seraient encore moins sans doute, chaque coureur tenant à honneur d'affirmer d'une façon durable sa supériorité.

J'espère donc que l'année 1899 verra la réalisation si simple de ce vœu.

D'autre part, l'été dernier j'ai couru sur la plupart des pistes de Bretagne et j'y ai remarqué (du moins pour quelques-unes) absence totale ou presque des médicaments les plus indispensables tels que sublimé, iodoforme, etc., et précisément sur les plus défavorables.

A Rennes, où la piste n'est pas dangereuse et où l'on voit très peu d'accidents, nous prenons quand même toutes les précautions nécessaires, surtout depuis que M. le docteur Patay est délégué médical de l'U. V. F. et dirige avec dévouement cette partie intéressante pour les coulistes du sport.

On ne peut certes pas demander de faire les choses partout aussi bien qu'à Rennes, mais il n'est pas exagéré de demander qu'il y ait de quoi aseptiser les blessures, toujours trop fréquentes, et, je le répète, c'est précisément où les accidents sont le plus à craindre que les soins et médicaments sont le plus défaut.

Il serait utile aussi, croyons-nous, de faire des courses, des matches de ville à ville ou interclubs se disputant tantôt ici, tantôt ailleurs, des voyages, enfin donner un nouvel élan au sport; mais pour tout cela il faut un levier, et ce levier serait l'argent, que l'on pourrait légalement trouver sous la forme du pari mutuel, pensions-nous.

GUÉRIN.

Le Bal de l'Union du Commerce et de l'Industrie

Le samedi 4 février, l'Union du Com-

merce et de l'Industrie donnait son premier bal dans la salle des fêtes de la Mairie.

Ce début a été un véritable succès. La salle regorgeait d'invités dès le commencement de la soirée, et l'entrain des danseurs ne s'est pas départi un seul instant jusqu'à 6 heures du matin, où il a fallu, à regret, se séparer.

Les artistes qui composaient l'orchestre, sous la direction de M. Pompée, n'ont cessé, durant tout le bal, de jouer avec le brio que l'on pouvait attendre de leur talent, les morceaux les plus entraînants.

Un bon point aussi à M. Gaze, qui s'est tiré à son honneur du buffet dont il était chargé.

Assistaient au bal: M. Duréault, préfet d'Ille-et-Vilaine et M. Callard, son chef de cabinet, M. Lajat, maire de Rennes et M^{me} Lajat, M. Malherbe, adjoint, M. Vadot, secrétaire général, M. Samyon, commissaire central, et bon nombre de nos conseillers municipaux, M. et M^{me} Paul Picard, MM. Balzer-Larivière, Souffleux, Esnault, Janvier, Porteu, Gauchet, Malapert, etc.

Tous nos compliments à M. Lecoq et à tous les membres du Comité de l'Union du Commerce et de l'Industrie, qui se sont tous dévoués et dont l'initiative a assuré le succès de cette agréable soirée.

Nous sommes persuadé que la Société ne vaudra pas en rester là, et qu'elle nous offrira bientôt une nouvelle soirée, qui aura certainement la même réussite que la première.

ÉCHOS

Union Vélocipédique de France

On nous communique de l'Union Vélocipédique de France:

La Commission sportive a décidé:

« La licence du coureur professionnel sera exigible dans toutes les courses en France et à l'étranger. Cette licence sera accordée contre le paiement d'une somme de 5 fr. aux coureurs unionistes et contre le paiement d'une somme de 20 fr. aux coureurs non unionistes. — Toutes les demandes de licence devront être adressées à M. le Président de la Commission sportive de l'U. V. F., 21, rue des Bons-Enfants, à Paris. »

En outre, d'accord avec le Comité directeur, la Commission sportive a pris l'importante décision suivante:

« Toutes les courses et essais de records professionnels organisés en France par des sociétés, personnalités ou vélodromes sont régis par les règlements de courses de l'U. V. F. »

« Seront disqualifiés tous les vélodromes, sociétés, organisateurs de courses et coureurs ne faisant pas courir ou ne courant pas sous les règlements de l'U. V. F. »

Sous peu suivront les mesures complémentaires prises à la suite de cette décision, c'est-à-dire les conditions d'affiliation des vélodromes et sociétés, ainsi que la délivrance de licences spéciales aux organisateurs de courses, comme cela se pratique déjà en Angleterre et en Belgique.

L'U. V. F. à Nantes

M. E. Jeanne, le dévoué chef-consul de l'U. V. F., à Nantes, vient de former, pour le département de la Loire-Inférieure, un Comité de décentralisation semblable à celui qui fonctionne déjà, depuis un an, dans le Rhône, où les résultats obtenus ont dépassé toutes les prévisions.

Nul doute qu'avec l'activité que déploie le chef-consul de la Loire-Inférieure, et avec l'aide des collaborateurs dévoués dont il s'est assuré le concours, l'U. V. F. ne grandisse rapidement dans ce département et ne reprenne la haute direction du sport vélocipédique qui ne pourra qu'y gagner.

Voici le programme des épreuves de 1899:

7 mai. — Epreuve de 100 kilomètres sur route.

18 juin. — Championnat de vitesse (2 kil.) sur piste (professionnels et non professionnels).

Le personnel consulaire de l'U. V. F. a traité avec M. Chéreau et les Champions de vitesse (professionnels et non professionnels) auront lieu sur la magnifique piste de Longchamp.

Le Championnat et l'épreuve de 100 kilomètres seront courus cette année sur la route de Pontchâteau. Elle sera relevée et mesurée exactement et deviendra classique pour cette distance. Ce parcours, inauguré l'année passée par le *Sport Vélocipédique Nantais*, va être muni de poteaux indicateurs aux écussons de l'Union, par les soins du Comité.

T. C. F.

Dans sa dernière séance, le Conseil d'administration du T. C. F. a voté:

300 fr. pour aménagement d'un sentier cyclable le long de la Rance (chemin de halage), entre Dinan et l'écluse du Châtelier.

100 fr. pour réfection d'un mauvais passage entre Lannion et la plage de Trébeurden.

MEMENTO CYCLISTE

23 avril, Couëron. — 30 avril, Cholet. — 7 mai, Nantes et Quimper. — 14 mai, Rennes (Match rennais nantais et Championnat de Bretagne). — 11 et 14 mai, Angers. — 21 mai, Brest (courses de dames). — 21 et 22 mai, Laval et Saumur. — 28 mai, Nantes. — 4 juin, Domfront et Morlaix. — 18 juin, Brest (12 heures). — 25 juin, Châteaulin (tête). — 2 juillet, Nantes. — 9 juillet, Brest. — 14 juillet, Morlaix. — 27 août, Landerneau (Meeting de l'U. V. F.).

Combats de Coqs

Les combats de coqs sont-ils autorisés ou défendus? La question vient d'être tranchée par la Cour suprême, et le jugement vaut d'être signalé ici.

« Les coqs se livrant naturellement à

des combats singuliers, le combat de coqs ne tombe sous le coup de la loi que lorsque l'entrepreneur arme les combattants d'appareils spéciaux, tels que des éperons, de nature à leur occasionner des blessures. »

ICI ET LÀ

9 avril, grande cavalcade à Redon. — 5, 6 et 7 mai, Concours hippique à Rennes. — 11 mai, Grand Concours de gymnastique à Rennes. — 14 mai, grandes courses vélocipédiques à Rennes. — 6 août, régates de Saint-Suliac. — Courses de chevaux à Dinan, les 6 et 7 août, à Dinard, le 10 août, et à Saint-Malo, les 13 et 14 août. — Régates de Saint-Malo le 20 août. — Grand Concours régional de manœuvres de pompes à incendie et de sauvetage à Vitré, le 24 septembre.

Grave sujet

Voici venir le temps des courses de bicyclettes. Puisse le soleil se montrer bienveillant cette année pour récompenser le zèle des organisateurs, remplir l'escalade des clubs, toujours trop perçue et faire valoir les élégantes toilettes des dames qui veulent bien s'intéresser aux faits et gestes de la Reine Bicyclette. Il n'est donc pas trop tôt de parler un peu de l'« Evénement ». Vous savez le coup de théâtre, ou si vous le préférez, le coup d'Etat de l'U. V. F.

Je ne suppose pas qu'il se trouve dans le monde cycliste quelqu'un d'assez arriéré pour ignorer la décision prise par la commission sportive de l'U. V. F.; cette décision ayant été signalée dans tous les journaux à l'article sport, et ayant été adressée à toutes les Sociétés cyclistes. Mais pour que nul n'en ignore, je vais en donner le résumé:

« Toutes les courses et essais de records professionnels organisés en France par des Sociétés, personnalités ou vélodromes, sont régis par les règlements de courses de l'U. V. F. »

« Seront disqualifiés, tous les vélodromes, sociétés, organisateurs de courses ou coureurs ne faisant pas courir ou ne courant pas sous les règlements de l'U. V. F. »

« La licence de coureur professionnel sera exigible dans toutes les courses, en France et à l'étranger. Cette licence sera accordée contre le paiement d'une somme de 5 francs aux coureurs unionistes et contre le paiement d'une somme de 20 fr. aux coureurs non unionistes. »

Le prix de l'affiliation pour les vélodromes est de 100 fr., 50 fr. ou 25 fr. suivant la classe à laquelle la commission sportive, après avoir consulté les intéressés, affectera le vélodrome. Si les courses ne sont pas courues sous le règlement de l'U. V. F., l'U. V. F. sera obligée d'interdire la réunion.

La commission sportive de l'U. V. F. distribuera chaque année des prix spéciaux à tous les vélodromes affiliés.